

**Commune de LEZIGNE**  
**Compte rendu de réunion Séance du 10/12/18**

L'an 2018, le 10 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Lucien Boré sous la présidence de LEBRUN Henri, Maire.

**Présents** : M. LEBRUN Henri, Maire, Mmes : BODY Christelle, LANGLAIS Gisèle, CHIRON Sylvie, LAMBRECHT Brigitte, MM: AILLERIE Patrice, LEMOINE Antony, GOURDON Michel, RAIMBAULT Yohann, Marc CIROT, DOLBEAU Cédric,

Excusés : M. MONNIER Sébastien, M. RAVET Alexandre, Mme BOURDIN Melinda

Absent :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- En exercice : 11
- Votants : 11

Date de la convocation : 03/12/18

Date d'affichage : 03/12/2018

Secrétaire de séance : Madame LANGLAIS Gisèle

---

### **1. Dissolution du SIVM de Durtal**

*Réf : 02-10/12/18*

Monsieur le Maire expose :

Vu la délibération 2018-11-12 du 07 novembre 2018 de la commune de Durtal

Considérant que le syndicat intercommunal à vocation multiple de Durtal (SIVM de Durtal) est propriétaire d'un gymnase situé à Durtal qui accueille les activités physiques et sportives des élèves du Collège ;

Considérant que le SIVM de Durtal compte parmi ses effectifs un seul agent, au grade d'infirmière territoriale, mise à disposition d'une association, le centre de santé de Durtal,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter la dissolution du syndicat au moment du départ à la retraite de son agent, soit environ en 2024, avec transfert de propriété du gymnase à la commune de Durtal à l'euro symbolique,
- De prendre acte que la commune de Durtal, à partir de l'exercice 2019, voit sa participation annuelle augmentée des charges et diminuée des produits liés au gymnase du SIVM, emprunt et intérêts compris.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte un transfert de propriété du gymnase au moment de la dissolution du SIVM, soit lors du départ à la retraite de l'agent, à l'euro symbolique, à la commune de Durtal,
- Prend acte que la commune de Durtal, à partir de l'exercice 2019, voit sa participation annuelle augmentée des charges et diminuée des produits liés au gymnase du SIVM, emprunt et intérêts compris.

Séance levée à 20h30